

Délibération n°19/2025
Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 06/03/2025 à 14h00 s'est tenu sans condition de quorum, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre envoyée le 28/02/2025.

La réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique prévue le 28/02/2025 convoquée par lettre envoyée le 07/02/2025 n'ayant pu se tenir, le quorum n'ayant pas été atteint.

Membres en exercice : 152 représentants soit 378 voix

Participant(e)s à la réunion : 5 représentants soit 52 voix

Absent(e)s : 147 représentants soit 326 voix

Pouvoirs : 4 pouvoirs soit 50 voix

Total des voix des membres présents et représentés : 102 voix

**REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
17 MARS 2025
BUREAU DU COURRIER**

Membres présents :

1. Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
2. Monsieur André SALANSON représentant titulaire de la commune de Chadenet,
3. Monsieur Christian ALBARIC représentant titulaire de la commune de Meyrueis,
4. Monsieur Pierre Emmanuel DAUTRY représentant titulaire de la commune de Ventalon en Cévennes,
5. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vébron ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
2. Monsieur Jean-Paul POURQUIER représentant titulaire du Département de la Lozère ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
3. Monsieur Pierre BONNET représentant titulaire de la commune de Saint Michel de Dèze ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
4. Madame Roselyne PRADEILLES représentante suppléante de la commune de Bédouès-Cocurès ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,

OBJET : Vote du Budget Primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président présente au Comité syndical la note synthétique sur le budget primitif 2025 telle que jointe en annexe qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

57-611 Prestations de service (Mission de contrôle)	576 547,17 €
57-61358 Location	5 000,00 €
57- 6156 Maintenance AGEDI	1 000,00 €
57 - 6168 Assurances	6 000,00 €
57-62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	150 000,00 €
57-65888 Autres charges de gestion courante	10 000,00 €
57 - 6231 Annonces et Insertions	10 000,00 €
57 – 6236 Catalogues et imprimés et publications	10 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	768 547,17 €

Recettes de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement reporté	514 583,17 €
57-74741 Participations communes 30 % (1,20 €/habitants)	76 189,20 €
57-7473 Participations Département 70 %	177 774,80 €
Total des recettes de fonctionnement	768 547,17 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

57-2051 Concession et droits similaires	10 000,00 €
57-2764 Subvention délégataire	3 758 565,19 €
Total des dépenses d'investissement	3 768 565,19 €

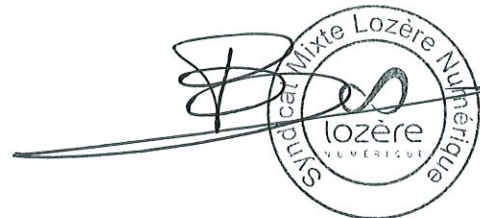
Recettes d'investissement

001 Solde d'exécution section d'investissement	1 306 579,19 €
57-1321 Subvention FSN	2 016 844,00 €
57-1322 Subvention Région	445 142,00 €
Total des recettes d'investissement	3 768 565,19 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de fixer la part variable de la participation au coût de fonctionnement à 1 € par habitant, ce qui fixe la participation au coût de fonctionnement pour une commune à 1,20 € par habitant.
- d'adopter le budget présenté tel que présenté ci-dessus.

Le Président du Syndicat Mixte,
Denis BERTRAND



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

17 MARS 2025

BUREAU DU COURRIER

Présentation synthétique du Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte Lozère Numérique

Le Syndicat Mixte Lozère Numérique a pour compétence le déploiement de la fibre optique sur le Département de la Lozère, il est composé de 148 communes et du Département de la Lozère soit 152 délégués.

Le Syndicat Mixte Lozère Numérique a confié le déploiement de la fibre au travers d'une délégation de service public concessive à Alliance THD dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes constitué du Syndicat Mixte Lot Numérique, du SIEDA, Syndicat d'Énergie de l'Aveyron et du Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Le Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte Lozère Numérique se présente comme il suit :

1. Section de fonctionnement

1.1 Dépenses de fonctionnement :

57-611 Prestations de service (Mission de contrôle)	576 547,17 €
57-61358 Location	5 000,00 €
57- 6156 Maintenance AGEDI	1 000,00 €
57 - 6168 Assurances	6 000,00 €
57-62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	150 000,00 €
57-65888 Autres charges de gestion courante	10 000,00 €
57 - 6231 Annonces et Insertions	10 000,00 €
57 – 6236 Catalogues et imprimés et publications	10 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	768 547,17 €

Les postes de dépenses de fonctionnement prévues sont :

- **57-611** Crédits prévus pour le contrôle des Documents d'ouvrage exécutés par le cabinet SETICS, ou à un bureau d'études en vue de la transformation des statuts du Syndicat;
- **57-61358** Crédits prévus pour l'hébergement d'un site Web
- **57- 6156** Crédits prévus pour la maintenance du logiciel AGEDI
- **57-6168** Crédits prévus pour le paiement d'une assurance de responsabilité civile et de protection juridique ;
- **57-65878** Crédits prévus pour le remboursement de la mise à disposition de parties de services au Département de la Lozère;
- **57-65888** Crédits prévus pour d'autres charges de gestion courante
- **57-6231** Crédits prévus dans d'un lancement d'une consultation
- **57-6236** Achats d'objets de communication

1.2 Recettes de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement reporté	514 583,17 €
57-74741 Participations communes 30 % (1,20 €/habitants)	76 189,20 €
57-7473 Participations Département 70 %	177 774,80 €
Total des recettes de fonctionnement	768 547,17 €

Les postes de recettes de fonctionnement prévues sont :

- 002 Résultat de fonctionnement reporté ;
- 57- 74741 Participation annuelle des communes au fonctionnement du Syndicat ;
- 57 - 7473 Participation annuelle du Département au fonctionnement du Syndicat.

2.Section d'investissement

2.1 Dépenses d'investissement

57-2051 Concession et droits similaires	10 000,00 €
57-2764 Subvention délégataire	3 758 565,19 €
Total des dépenses d'investissement	3 768 565,19 €

Les postes de dépenses d'investissement prévues sont :

- 57-2051 Crédits prévus pour l'achat de solutions logicielles ou d'un nom de domaine en vue de la création d'un site Web
- 57- 2764 Crédits prévus pour le paiement des travaux réalisés par le Délégué ALLIANCE THD.

2.2 Recettes d'investissement

001 Solde d'exécution section d'investissement	1 306 579,19 €
57-1321 Subvention FSN	2 016 844,00 €
57-1322 Subvention Région	445 142,00 €
Total des recettes d'investissement	3 768 565,19 €

Les postes de recettes d'investissement prévues sont :

- 001 Solde d'exécution section d'investissement ;
- 57-1321 Subvention versée par le FSN ;
- 57-1322 Subvention versée par la Région Occitanie ;

3. Capacité d'autofinancement

Pour l'année 2024,
les dépenses réelles de fonctionnement sont de : 337 927,76 €
les recettes réelles de fonctionnement sont de : 253 964,00 €

soit une capacité d'autofinancement est de – **83963,76 €** sachant que le Syndicat Mixte Lozère Numérique n'a pas d'emprunt ni de charge d'intérêts.
Cependant l'arrêt des amortissements et la reprise des dotations a permis de réaliser un résultat de clôture positif de la section de fonctionnement de **598 838,17 € en 2024 ce qui explique un résultat de clôture de 514 583,17 € qui est reporté au budget 2025.**

Le 3/02/2025
Le Président du Syndicat Mixte
Lozère Numérique,
Denis BERTRAND



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
17 MARS 2025
BUREAU DU COURRIER